

Fiche projet n°1, présentée par Madame DUBUS a été **votee à la majorité** et concerne la mise à jour du règlement intérieur du Comité Social Territorial. En effet, à la suite des élections professionnelles, il est indispensable de fixer les conditions de fonctionnement du CST. Le syndicat Sud a demandé à ce que la fréquence annuelle du CST soit harmonisée dans le règlement et que le délai pour l'envoi du compte-rendu soit respecté. Enfin, à la page 6 du règlement, il est noté qu'une « prime d'intéressement » peut être instaurée selon les résultats des services, par l'autorité territoriale après avis du CST. Il est plus correcte de la nommée « prime d'intéressement à la performance collective » car la prime d'intéressement concerne exclusivement le secteur privé. (Madame DUBUS doit nous faire un retour et rendre compte du cadre juridique) Sud a voté contre car nous sommes contre ce principe qui renforce l'inégalité de traitement et les tensions, entre les agents.

Fiche de projet n°2 a été votée **à la majorité**, concernant la mise à jour du protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux, suite aux élections professionnelles également. Sud a voté contre car certains points ne sont pas respectés comme la formation, le code photocopieur...

La fiche projet n°3 a été présentée par Madame DUBUS et a été votée **à l'unanimité**. Elle concerne le formulaire de notification d'urgence. Il s'agit d'un document dans lequel les agents qui le souhaitent, peuvent nommer une personne à prévenir en cas d'urgences : malaises, accidents de travail... le but étant de prévenir un proche. Le formulaire vous sera adressé avec votre fiche de paie, à transmettre au service de la Direction des Ressources Humaines et conservé par la Directrice des Ressources Humaines.

La fiche projet n°4 a été présentée par Madame DUBUS et a été votée **à la majorité** avec quatre contre des syndicats. Elle concerne la mise en œuvre du projet de développement socio-culturel. C'est un projet d'animation et de fonctionnement ayant plusieurs caractéristiques. Le centre social sera basé à la maison de quartier Darcy mais sera déployé sur tout le territoire, pas seulement en quartier prioritaire. Le personnel sera composé d'un directeur, d'une assistante de direction, d'un responsable de l'équipe de direction, d'un agent d'accueil et de trois animateurs d'où la diffusion des vacances de poste parues début janvier. Un jury en interne devait se réunir début janvier. L'agrément a été obtenu pour une validité d'un an par la Caisse d'Allocations Familiales, le label sera normalement obtenu ensuite. Les 11 agents travaillant dans les maisons de quartier actuelles et les autres agents de la mairie sont appelés à postuler sur les trois postes d'animateurs et sur le poste d'agent polyvalent. Les animateurs non retenus seront dirigés vers le service des affaires scolaires. Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y a rien qui exclu le recours d'animateurs supplémentaires dans un an. Pour l'organigramme, la mairie respecte le cadre recommandé par CAF. L'agent polyvalent sera amené à aller à l'accueil, à l'animation... et par définition être polyvalent sur le centre social. Madame DUBUS insiste sur l'importance du poste d'agent d'accueil du centre social et sur les compétences et les connaissances que nécessite ce profil. Pourquoi malgré les vacances de postes et le jury qui n'a eu lieu qu'à partir du 22 janvier, des postes sont déjà pourvus et promis à l'oral ? C'est en partie pour cette raison que Sud a voté contre mais aussi car les agents des maisons de quartier sont encore à ce jour dans le flou concernant leur devenir, ils n'ont pas été impliqués dans la totalité du projet...



La fiche projet n°5, présentée par Madame DUBUS a été **votee à la majorité** (un contre de Sud) et concerne la création de l'intendance de l'Hôtel de ville et rattachement du service courrier reprographie. En effet, le secrétariat général, sous la responsabilité de Monsieur GARENAUX est maintenant en charge de la réservation

des salons d'honneur et du salon Jacques Piette. L'intendance de l'Hôtel de ville dont le responsable est Monsieur Brice GRENIER, a dorénavant les trois agents d'entretien travaillant à l'hôtel de ville, sous son autorité. La gestion des stocks sera toujours gérée par les Relations Publiques.

Fiche de projet n°6 a été votée **à la majorité**, concernant **l'emménagement du service des titres sécurisés en mairie annexe et de son organisation** (un contre de Sud). Les quatre agents concernés dont la responsable ont été accueillis dans des locaux restaurés, avec un nouveau mobilier et un appareil supplémentaire pour les demandes de titres. Des agents de la Direction de l'Accueil des Agents seront amenés à remplacer les quatre agents en cas d'absence de ces derniers. Ces 4 agents continueront à renforcer l'équipe des hôtesse d'accueil lors des cérémonies de mariage.

La fiche projet n°7 a été présentée par Monsieur MACHART et a été votée **à la majorité** (avec quatre contre des syndicats). Elle concerne **la modification de l'imprimé entretien professionnel des policiers municipaux**. La fiche a été revue à la demande de l'autorité territoriale. Monsieur BRIOIS demande à ce que la demande de révision par l'autorité. Monsieur MACHART précise qu'il s'est basé sur les fiches de la police nationale. Sud a voté contre car il juge que certains critères restent difficiles à définir par le responsable notamment le maintien de la condition physique, la polyvalence... Monsieur MACHART dit avoir envoyé au préalable cette nouvelle fiche de projet aux chefs de brigades pour obtenir leur avis. Pour les fiches, le chef de brigade écrit une appréciation qui servira de base à l'entretien effectué par Monsieur MACHART. Il est proposé de permettre aux agents d'effectuer des séances de sport sur le temps de travail, ce qui faciliterait l'évaluation sur les aptitudes physiques. Monsieur MACHART affirme que c'est un projet qui lui tient à cœur. M. SZCZUREK ajoute que la formation c'est un droit mais aussi un devoir de l'agent, que c'est l'agent qui doit s'adapter au poste et pas le contraire.



Fiche de projet n°8 a été votée **à la majorité** (avec quatre contre des syndicats), concernant **le déploiement de caméras de vidéo protection dans l'enceinte de la Police Municipale** suite à l'intrusion d'individus dans la cour. Sud a voté contre car d'autres solutions comme la présence d'un veilleur de nuit ou une alarme intrusion pouvaient être étudiées avant d'avoir recours à des caméras.

La fiche projet n°9 a été présentée par M. GUIGO et a été votée **à la majorité**. Elle concerne **le rattachement du service des archives et documentation**. Monsieur GUIGO est donc le Directeur des affaires culturelles : de la Médiathèque, de l'école de musique, de l'école d'Arts plastiques et maintenant des archives et documentations municipales. Monsieur GUIGO semble ne pas avoir apprécié notre vote car il a interpellé un de nos représentants de manière agressive lors de la distribution d'un tract. Nous lui rappelons donc que les votes des fiches projets n'ont aucun rapport avec les personnes qui les présentent mais avec leur contenu ! En effet, Sud ne voit pas le lien entre la culture et les archives. Monsieur GUIGO a insinué que nous avons voté contre car nous avons quelque chose contre lui. Nous ne sommes plus à la maternelle, Monsieur GUIGO ! Votre présentation sur une double page du magazine municipal vous empêche-t-elle de garder les pieds sur terre ? De plus, nous invitons Monsieur GUIGO à ne pas hésiter à poser ses questions ou à faire part de ses doutes lors des instances dédiées à cela.

Fiche de projet n°10 a été votée **à la majorité**, concernant **la modification des horaires des agents de restauration scolaire**. Dans un souci d'équité, les ATSEM travaillent toute une semaine dans une même école Les heures supplémentaires des cantiniers et des ATSEM sont à récupérer. Mme GOURMEZ dit qu'il serait possible de poser ces heures sur le logiciel CIRIL. La pause réglementaire ne respectait pas le cadre légal

pendant le temps scolaire, en effet les nouveaux horaires des cantiniers à temps complet étaient censés travailler de 8h45 à 15h30 et de 16h00 à 18h00. Mme GOURMEZ va donc rectifier les horaires de sorte à ce qu'il n'est pas fait plus de 6 heures d'affilée sans pause. C'est pour cela que Sud a voté contre mais aussi parce qu'il semble que certains agents n'aient pas les mêmes missions (nettoyage des classes...).

Pour information :

Les congés imposés par l'autorité territoriale lors des ponts 2023, sont le 19 mai et le 14 août. Les congés seront automatiquement déduits sur le logiciel CIRIL sauf pour ceux qui ont obligation de travailler.

Le rapport social unique 2020 pour la commune et le CCAS a été proposé pour information. On y apprend dans l'ensemble qu'au 31 décembre 2020, sur 585 agents en mairie, il y a 493 fonctionnaires, 54 contractuels permanents et 38 contractuels non permanents. Il y a eu 31 arrivées et 58 départs. 3 agents ont bénéficié d'une promotion interne, 267 avancements d'échelon et 44 avancements de grade. En moyenne, il y a eu 44.5 jours d'absence pour motif médical, par agent. 2020 compte 58 accidents de travail. Les charges du personnel représentent 38.06 % des dépenses de fonctionnement soit 23 998 542 €. En 2020, 10,2 % des agents ont bénéficié d'une formation d'au moins un jour.

Concernant le CCAS, au 31 décembre 2020, 45 agents sont employés dont 37 fonctionnaires, 7 contractuels permanents et 1 contractuel non permanent. 3 arrivées et 4 départs d'agents. Aucun agent n'a bénéficié de promotion interne, 20 ont eu un avancement d'échelon et 7 avancements de grade. En moyenne, il y a eu 33.7 jours d'absence pour motif médical, par agent. Les charges du personnel représentent 72.86% du budget de fonctionnement. En 2020, 2.3 % des agents ont bénéficié d'une formation d'au moins un jour. Il y a eu huit mobilités internes du 8 juillet à décembre 2022.

Questions diverses du syndicat SUD :

- **Où en est le recrutement de l'assistant de prévention, s'il vous plaît? Pourquoi cela prend autant de temps?**
Les travaux de l'ancien agent tels que les registres de sécurité... Sont toujours en attente de mise en place.

- **Avez vous eu des retours des ST concernant les travaux d'aménagements dans les satellites comme évoqué lors du dernier CT?** (VMC, climatisation, fenêtre dans les cuisines...) Monsieur ALLART a missionné toutes ses équipes. Un retour sera fait au prochain CST.

- **Il était prévu une programmation pour la visite du service du garage Citroën. Est-elle toujours d'actualité?**
Oui quand le nouvel ACMO sera recruté.

- **Certains agents sont toujours en attente d'une explication de leur n+1 concernant la non attribution de la prime du service fleurissement et propreté. Nous demandons à ce qu'un écrit leur soit adressé.**

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il s'est basé sur la liste des agents pouvant en bénéficier qui leur a été donnée par le responsable de service, Monsieur HERBAUT. Il n'est donc pas question de leur adresser un écrit, il faut voir avec Monsieur HERBAUT...

- **Concernant l'IFSE, nous vous avons adressé plusieurs courriers ainsi que le sous préfet afin de régulariser la situation des agents qui se sont vus retirer une partie de leur prime pour raison de présentisme. Quand compter régulariser la situation, s'il vous plaît?**

Quand il y a eu la bascule à l'IFSE, les agents techniques pouvaient déclarer des termes en fonction de leur présentisme, elles n'étaient plus cumulables avec le RIFSEEP. Il avait donc été décidé de cumuler la prime de technicité avec l'IFSE sans tenir compte du cadre légal. Des mises à jour ont été faites en juillet 2022. Suite à notre intervention auprès du Préfet, la mise à jour sera donc arrêtée pour respecter le courrier du préfet. Les 90 agents qui en étaient bénéficiaires doivent recevoir un courrier courant janvier.



- Etant donné que le 24 et le 31 tombent un samedi, sud demande à ce que les demies journées offertes (conformément au règlement intérieur) soient avancées au 23 et 30 après midi.

Madame DUBUS indique que c'est le hasard du calendrier. Monsieur le Maire refuse.

- Une vacance de poste externe est parue pour un nouvel assistant de prévention. Madame DUBUS et monsieur BANCQUART ont reçu plusieurs candidats mais il en reste à recevoir.

- Est-ce qu'il y a des agents qui sont au H.A.P (hydrocarbure aromatique polyclinique) Si oui, sont-ils équipés suffisamment pour minimiser les risques ? Madame DUBUS va se renseigner et revient vers le syndicat SUD.

Autres questions diverses :

Beaucoup de question avaient déjà été évoquées comme l'IFSE, les heures supplémentaires, la prime CIA, la méritocratie, le forfait mobilité durable et la monétisation des CET donc Monsieur le Maire n'a pas souhaité revenir dessus.

- Afin de répondre à la problématique actuelle du pouvoir d'achat, il est demandé à l'autorité territoriale de mettre en place un don de chèque « j'achète à Hénin-Beaumont » par le biais de l'amicale du personnel. Le but serait de donner un peu de pouvoir d'achat aux agents.
- Les jours de fractionnement 2022 sont acquis sur les congés posés de 2022. C'est à dire que si vous posez un reliquat de 2022, en février 2023, cela ne sera pas comptabilisé dans vos acquis de jours de fractionnement 2023. Il est rappelé qu'il n'est pas obligé de poser les congés en consécutif sur la période du 30 octobre au 1^{er} mai pour obtenir un ou deux congés de fractionnement.
- La charte ATSEM a été mise en place il y a quelques années, va-t-elle être mise à jour ? Si oui qui va pouvoir participer à cette mise à jour ? Madame DUBUS va voir avec Madame GOURMEZ.
- Il existe un problème de chauffage au boulodrome du stade Birembaut depuis plusieurs années, il est demandé que les travaux soient effectués rapidement. Mme DUBUS répond que l'assurance a été sollicitée depuis deux ans et que les travaux seront faits de manière dérogatoire
- Les commandes pour les nouveaux EPI sont passées dans le cadre du nouveau marché et devraient être livrées. Madame DUBUS rappelle qu'il n'est pas possible d'essayer d'avant d'acheter. Les demandes spécifiques de la médecine du travail sont prises en compte aussi vite que possible.
- Concernant les trousse de secours, les responsables de service doivent faire remonter les demandes à la DRH.
- Tout l'espace lumière est équipé de climatisation ainsi que la police municipale. Le pôle social a bénéficié d'un changement de fenêtre ce qui permet d'être mieux isolé.

Ça se passe ailleurs...

Comme c'est toujours bien de savoir comment ça se passe ailleurs, votre section a décidé d'ouvrir une rubrique sur l'activité des autres sections dans le département

CALAIS : La ville de Calais a subi deux défaites successives devant les instances judiciaires. En effet, le tribunal administratif de Lille a annulé une mutation-sanction pour raison politique et la cour d'appel a rappelé le respect de la prescription biennale.

Plusieurs mouvements de grève ont aussi essayé comme dans les écoles ou à la médiathèque pour contester la politique municipale envers les agents et le service public avec de nombreuses missions parties au privé.

Anecdote : Lors de la grève à la médiathèque, les camarades ont vu s'inviter dans la conversation sur les privatisations par l'élu local d'opposition De Fleurian. Ce dernier a alors assuré qu'il était contre les externalisations. Les camarades lui ont alors fait remarquer qu'à Hénin-Beaumont, nombre de services avait été externalisés mais lui est contre ?! Paroles d'élu...

